

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2014

Séance du 27 janvier 2014

CG 14/2^{ème}/II-06

L'an deux mille quatorze, le 27 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéréilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**INTEMPÉRIES 2013
DÉGÂTS SUBIS PAR LE PATRIMOINE ROUTIER
DÉPARTEMENTAL**

La forte pluviométrie du début de l'année 2013 a causé des dégâts importants au réseau routier départemental, en particulier, des coulées de boue et des glissements de terrain qui ont engendré des interruptions de trafic et des restrictions de circulation.

Le Département a réalisé les interventions de première urgence afin de rétablir la circulation quand cela était possible. Des travaux ont été réalisés en régie, pour un montant de plus de **60 000 €** qui concerne essentiellement l'achat des fournitures nécessaires.

L'importance de certains dégâts a en outre nécessité de louer du matériel (pelles, hydrocureurs) et de faire intervenir des entreprises afin de rétablir la circulation au plus vite. L'ensemble des dépenses engagées pour ces travaux s'élève à **240 000 €**.

D'autres dégâts plus conséquents concernent les glissements et affaissements de terrains, générés par la forte pluviométrie, qui ont affecté les chaussées, les accotements et les grands talus. Ces dégradations, ont nécessité des investigations spécifiques (levés topographiques, sondages, études géotechniques) pour un montant de plus de **40 000 €** afin de définir, au cas par cas, le diagnostic géotechnique et le mode de réparation adéquat.

Ces études montrent que certains de ces glissements sont profonds et impactent des volumes de sols importants. Ils convient dès lors de s'attaquer aux causes du glissement, et de trouver des solutions pérennes de stabilisation.

Lors de la décision modificatrice N°2 nous avons voté **240 000 €** de crédits nécessaires au rétablissement des deux voies encore coupées à la circulation : la RD 70 à Puygaillard et la RD 36 à la limite des communes de Saint-Nauphary et de Varennes. Ces deux routes ont été réouvertes à la circulation respectivement les 9 et 11 décembre 2013.

Le coût total des dégâts à la charge du Département s'élève à : **3 790 000 €**.

Le montant investi sur l'exercice 2013 afin de rétablir les circulations s'élève à **580 000 €**.

Le montant total estimé des **réparations restant à réaliser** est de **3 210 000 €** et se détaille selon le tableau présenté.

Par courrier du 10 octobre 2013, j'ai demandé au Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie la subvention la plus élevée possible au regard du montant des dépenses à engager.

Conformément à ce que je vous annonçais lors de la DM2 2013, je vous propose de programmer les travaux à réaliser en fonction des aléas et des enjeux qui ont été identifiés sur chaque site, notamment en prenant en compte les trafics impactés par ces glissements de terrains, et de commencer à traiter pour un montant estimé à **1 390 000 €** les glissements classés en priorité 1, soit :

-RD 7 PR 1+000 Moissac	160 000 €
-RD 15 PR 20+500 Lavit-de-Lomagne	400 000 €
-RD 820 PR 7+500 Montpezat-de-Quercy	830 000 €

Je vous demande donc de bien vouloir :

-adopter une autorisation de programme de **1 390 000 €**,
-ratifier un premier crédit de paiement de **990 000 €** sur l'article **231512**
sous-fonction 622.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication,
aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le montant global de 3 210 000 € tel que détaillé en annexe, concernant les réparations restant à réaliser suite aux dégâts subis par le patrimoine routier départemental après les intempéries 2013
- Adopte à cet effet une autorisation de programme de 1 390 000 € concernant les travaux suivants à réaliser en fonction des aléas et des enjeux qui ont été identifiés sur chaque site, notamment en prenant en compte les trafics impactés par les glissements de terrains classés en priorité 1 :

-RD 7 PR 1+000 Moissac	160 000 €
-RD 15 PR 20+500 Lavit-de-Lomagne	400 000 €
-RD 820 PR 7+500 Montpezat-de-Quercy	830 000 €

- Ratifie un crédit de paiement d'un montant de 990 000 € sur l'article 231512, sous-fonction 622.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE

REPARATIONS RESTANT A REALISER

RD	PR	Commune	Canton	ESTIMATION DES TRAVAUX	ÉVALUATION DES RISQUES	TRAFFIC V/J % PL	PRIORITÉ
3	43+400	Mansonville	Lavit de L.	250 000,00 €	Aléa moyen, enjeu moyen, risque d'évolution en cas d'épisode pluvieux,	422 7,8%	2
7	1+000	Moissac	Moissac	160 000,00 €	Aléa moyen, enjeu important zone urbaine, restrictions de circulation sur un axe important (sortie de Moissac)	2940 4,7%	1
11	1+900	Marsac	Lavit de L.	35 000,00 €	aléa moyen lié aux conditions climatiques. Enjeu moyen, restriction de circulation axe peu fréquenté	130 6,2 %	2
15	20+500	Lavit de L.	Lavit de L.	400 000,00 €	Aléa moyen, enjeu moyen, risque d'évolution en cas d'épisode pluvieux, trafic important.	986 5,8%	1
33	7+400	Comusson-Caylus	Caylus	190 000,00 €	Aléa important en cas de pluie, enjeu moyen faible circulation, technique rustique peu soumise aux conditions climatiques	213 19,8 %	2
40	1+500	Lafrañçaise	Lafrañçaise	260 000,00 €	Aléa important en cas de pluies fortes, enjeu moyen technique génie civil	870 8,5 %	2
55	10+300	Saint Sardos	Verdun sur G.	450 000,00 €	Aléa moyen lié aux conditions climatiques. Enjeu important axe économique local pour les activités agricoles. Circulation ouverte.	324 6,1 %	2
78	33+000	Lafrañçaise	Lafrañçaise	85 000,00 €	Aléa important en cas de pluies fortes, enjeu moyen technique génie civil	953 3,9 %	2
88	10+800	Mansonville	Lavit de L.	550 000,00 €	aléa lié aux crues de l'Aratz, enjeu moyen, présence d'une entreprise agricole à proximité, circulation sur une voie,	391 10,3%	2
820	7+500	Montpezat	Montpezat	830 000,00 €	Aléa important Enjeu important La chaussée de la RD 820 risque d'être impactée à court terme	4419 7,4 %	1
Montant TTC				3 210 000,00 €			

Le Président,